**Communiqué de Presse**
**Foix, le 12 décembre 2016**

# Répression du Mouvement Social en Ariège
# Une enseignante condamnée
# suite à une journée d'action contre la LOI TRAVAIL

Lors de l'audience au Tribunal Correctionnel de Foix du mardi 11 octobre dernier, nous étions nombreux syndiqué-es, lycéen-nes, citoyen-nes aux côtés de l'enseignante et militante poursuivie par la justice à la demande du Procureur de la République de Foix. Les chefs d'inculpation étaient particulièrement graves : incitation à la rébellion, outrages à policiers et organisation d'une manifestation non déclarée.

En fait, il lui était reproché d'avoir accompagné une manifestation de lycéen-nes le 24 mars dernier , journée de grève et d'action nationale dans le cadre de la mobilisation contre la Loi Travail à l'appel ici en Ariège des organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES et SGL (Syndicat Général des Lycéens). A l'appel de ces mêmes organisations et suite aux répressions subies par les lycéens et les étudiants partout en France, il avait été convenu que les jeunes devaient être accompagnés par des adultes afin d'éviter tout débordement. Ce qui fut fait par l'enseignante incriminée et d'autres adultes ce jour là.

Lors de l'audience en octobre nous avions relevé l'absence d'éléments de preuves pour étayer les accusations et les faits reprochés. Le représentant de l'Etat s'était attaché à vouloir accabler l'enseignante uniquement sur ses opinions supposées ou réelles syndicales et politiques sur lesquelles il voulait qu'elle s'exprime devant le tribunal.

**C'est donc bien une condamnation politique que le Tribunal a prononcé à Foix le mardi 6 décembre** : peine de prison de 3 mois avec sursis, amendes prohibitives de 3000 € + 500 € pour chacun des deux policiers qui se sont dits outragés (sans témoin et sans preuve malgré la présence de dizaines de personnes).

**Pour notre part cela ne fait que renforcer notre colère et notre détermination face à ces poursuites et condamnation répétées de syndicalistes et de citoyens engagés. C'est bien une politique délibérée et inacceptable visant à criminaliser l'action syndicale et intimider les militant-es du mouvement social et au delà, tou-te-s les salarié-e-s et citoyen-nes.**

Nous continuons à exiger le respect des libertés syndicales, l'arrêt des poursuites judiciaires pour toutes et tous les camarades incriminés injustement, une loi d'amnistie pour celles et ceux déjà condamnés.